

2021-17

**DÉPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC**

AR Prefecture

046-214600603-20211210-2021-17-RE  
Reçu le 14/12/2021  
Publié le 14/12/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2021**  
Convocation le 06 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de Carnac-Rouffiac, Mathieu MOLINIE.

**Etaient présents :** Messieurs Patrick AMAT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Marion MAGAGNOSC, Virginie MASSON, Christelle SOUQUES-MIAN.

**Étaient excusées :** Véronique SUDRE et Jocelyne VINCENT-ANDRIEU.

**Pouvoirs :** Véronique SUDRE donne pouvoir à Jean-Pierre GEORGEON ; Jocelyne VINCENT-ANDRIEU donne pouvoir à Anthony HENRAS.

**Secrétaire de séance :** Anthony HENRAS.

**Demande d'adhésion de la commune de CÉNEVIÈRES au SIFA**

Par délibération du Comité Syndical, le Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA) s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la commune de CÉNEVIÈRES.

Cette commune (165 habitants (population municipale – source INSEE)) avait, par délibération de son Conseil Municipal en date du 9 avril 2021, fait connaître son intention d'adhérer au SIFA.

En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion.

Les communes disposent d'un **délai de trois mois** à compter de la notification de la délibération du SIFA, afin de se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Cette majorité qualifiée est la suivante : soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée soit la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale avec de plus, l'accord obligatoire de la commune dont la population est la plus nombreuse.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- **D'ACCEPTER** l'adhésion de la commune de CÉNEVIÈRES au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale.

POUR: 11  
CONTRE: 0  
ABSTENTION: 0

A CARNAC-ROUFFIAC,  
Le 10 décembre 2021  
Le Maire, Mathieu MOLINIE

Fait et délibéré en séance publique, les jour,  
au-dessus  
Cet acte a été publié le 14/12/2021  
Le Maire, Mathieu MOLINIE

